

PREMIERE JOURNÉE

Les 04/06/19 de 9 heures 00 à 12 heures

Observations de M⁽¹⁾

04/06/19 à 12h CLOTURE PERMANENCE N°1

11/06/19 à 9^h OUVERTURE PERMANENCE N°2

11/06/19 à 12^h CLOTURE PERMANENCE N°2

26/06/19 à 9^h OUVERTURE PERMANENCE N°3

26/06/19 à 12^h Clature Permanence n°3

06/07/19 à 9^h Ouverture permanente N°4

LARRAUD Jean François

50 Rue Des Fleurs 82160 Arnac LA Poste.

(R1)

Je suis oppose Aux Eoliennes de Dompierre Les Eglises et Villafarand.

Je Refuse Le Mitage Eolien du noyau Haute Breune et Des Territoires Limitrophes.

Je veux GARDER. ns paysages de Bocage et Refuse que mon cadre de vie soit dégradé.

Je Refuse les menaces sur la Santé a cause des infras. sons.

Je Refuse la dévalorisation de nos biens immobiliers

Je veux protéger la faune La Flore.

Je demande la protection du couloir migratoire.

Je dénonce le barbare de change qui est de 1875 en Nouvelle Aquitaine.

Je dénonce le montant insuffisant (50000)€ de la provision de démantèlement.

Alors madame et messieurs des commissaires enquêteurs lisez bien les Avis défavorables avec des Arguments qui ne porte pas de n'importe quel, votre devoir est de cliver non et d'appliquer le devoir de protection.

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

LIEFTINK, Jacques, Rancou

(R2)

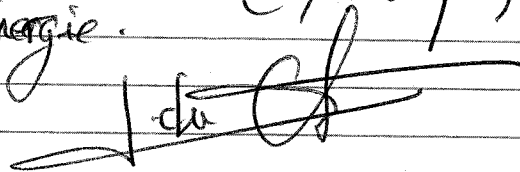
Contre 06/07/19

du CHE Ghislain 1, la Dozelle 87360 Lussac-les-Eglises (R3)
le 06/07/20

Je suis totalement opposé au projet éolien de Dompierre-les-Eglises et Villefagnon

Je suis totalement d'accord avec le précédent signataire M^r Jean François LARRAUD

Je raporterai, simplement, que nos ancêtres ne s'étaient pas trompés: ils avaient des résines à eau (hydrocolloïdes) et nous les aient pour avoir de l'énergie.



GUIBERT Esther et Henri

(R4)

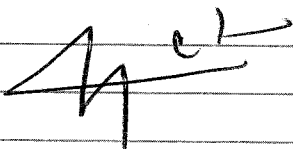
Les Faïtes - Dompierre-les-Eglises.

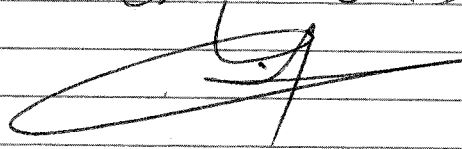
Nous estimons que l'information préalable à l'enquête publique n'a été ni sincère ni suffisante, ce qui va à l'encontre de l'article L110-1 et L123-1 et suivants du code de l'environnement.

En vertu de quoi ce projet devrait être annulé!

Henri Guibert

Esther GUIBERT





06/07/19 à 12^h Clotilde Perronnin N°4
et Clotilde enquête



Le 06 juillet 2019 à 12^h heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), GILLES DESBRANDES déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs,
du mardi 4 juin 2019 au samedi 6 juillet 2019
de 9 heures 00 à 12 heures 00 et
de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

4 observations sont consignées dans le registre (R1 à R4)
par 4 personnes (pages n° 2 à 3).

En outre, j'ai reçu 1 lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du 03/07/2019 de M^r et M^{me} FURTER de DOMPIERRE-LES-
EGLISES repérée C7

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

